

Résumé du compte rendu du conseil municipal du jeudi 4 mars 2020

- Projet mairie : le conseil décide la démolition du bâtiment actuel et une reconstruction à neuf. La rétrocession d'une parcelle de terrain à la Mellerie a été validée
- Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade : Le conseil décide de fixer à 100 % le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.
- Projet Éolien : le conseil décide de ne pas donner suite à tous les projets éoliens pour lesquels elle a été sollicitée.
- Les demandes de subvention ont été examinées
- Adressage : le conseil valide les différents devis.
- La confection du bulletin municipal est en cours. Le conseil valide les devis pour la mise en page et l'impression.
- Pharmacie : Selon les rumeurs, la pharmacie fermerait ses portes au 31 mars 2021.

De son côté la mairie a contacté M. le député, l'ARS, l'ordre des pharmaciens, le Conseil Départemental, le service de santé de Roannais Agglomération, ils ont tous le même discours, il faudrait trouver un pharmacien et que M. Barbier veuille bien lui céder sa licence. L'autorisation et l'implantation ou la conservation d'une pharmacie échappe à la commune puisqu'elle nécessite une licence octroyée par le directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) à un pharmacien, une commune n'a pas le droit d'acheter une licence de pharmacie.
- Le conseil prend connaissance de la démission d'un agent, une campagne de recrutement sera effectuée pour pourvoir à son remplacement.
- Pour faire suite au conseil de février qui a validé l'installation d'antenne bas débits (shelter des Clos et dans le clocher) pour la couverture des objets connectés, le conseil autorise le Maire à signer une convention avec le SIEL.
- Un ordinateur sera acheté pour l'agence postale
- Les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés (ferme le lundi) à partir du lundi 12 avril : elle sera ouverte les matins les jours suivants :
 - Mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h15
 - Mercredi : 9h15 - 12h15